



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

DESCRIPTION DU POSTE POUR LE RECRUTEMENT DU (DE LA) SECRETAIRE GENERAL(E) DE LA CRPM

(Approuvée par le Bureau politique de la CRPM, 23 Janvier 2009, Aarhus-DK)

Créée en 1973, la CRPM a été l'un des premiers lobbies régionaux européens. Elle s'est attachée à représenter les intérêts des autorités régionales périphériques et maritimes de l'Union européenne, et à défendre ces intérêts au sein des Institutions européennes en influençant les politiques communautaires et leur financement. Elle a également œuvré à la promotion de la coopération interrégionale au sein de l'Union ainsi qu'avec les pays tiers, et tout particulièrement ceux du voisinage.

Ses plus importants succès ont été :

- Une importante contribution à la mise en place de la **politique européenne de développement régional**, et en particulier à la reconnaissance dans le projet de Traité de Lisbonne du concept de **cohésion territoriale**, aux côtés de la cohésion économique et sociale, ainsi qu'à celle des besoins particuliers des territoires subissant des handicaps géographiques ou démographiques à caractère sévère ou permanent ;
- Un rôle moteur dans l'émergence d'une politique européenne de la Mer, avec l'adoption dès 1982 d'une Charte Européenne du Littoral officialisée par le Parlement européen, la publication en 2007 par la Commission européenne d'un Livre « Bleu » sur la politique maritime intégrée pour l'Union européenne et son adoption par le Conseil des Chefs d'État et de gouvernement de décembre 2007, et enfin la constitution au sein de la Commission européenne d'une Direction Générale spécifiquement consacrée aux Affaires Maritimes ;
- La promotion du rôle des Régions au sein de la Communauté, entre autres avec la création du Comité des Régions par le Traité de Maastricht et, plus largement, la participation croissante des Régions à la gouvernance des politiques européennes ;
- Une participation active à la coopération interrégionale européenne, ce à travers de nombreux projets concernant des secteurs d'activité ou des espaces géographiques spécifiques.

La CRPM comprend aujourd'hui près de 160 Régions membres, et gère un budget d'environ 2,5 millions d'euros. Hors certains programmes ou actions de coopération qui ont leur propre budget, ses ressources financières proviennent exclusivement des cotisations de ses Régions membres, calculées en proportion de la taille de leurs populations.

Juridiquement, la CRPM repose sur une association de droit français, régie selon la Loi de 1901, le Conseil Administratif de la CRPM lui fournit un support juridique et administratif.

Les activités de la CRPM sont régies par l'Assemblée générale annuelle qui rassemble les Présidents de Régions membres ou leurs représentants, et par un Bureau politique qui se réunit 3 fois par an. L'actuel Président de la CRPM est M. Claudio Martini, Président de la Région Toscane.

Le Secrétariat Général de la CRPM est basé à Rennes (France), capitale de la région Bretagne où l'association a été fondée, ainsi qu'à Bruxelles. Il emploie une vingtaine de personnes.

La CRPM est assistée dans son travail par 6 Commissions géographiques (Commission des Iles, Commission de l'Arc Atlantique, Commission de la Mer du Nord, Commission de la Baltique, Commission Inter-Méditerranéenne et Commission des Balkans & Mer Noire). Chaque Commission

géographique possède son propre Président, son Bureau politique et son Secrétaire Exécutif, et se réunit au moins deux fois par an.

La CRPM mène une politique de coopération active avec les Institutions européennes et les organismes rattachés (Commission, Conseil, Parlement, Comité des Régions et Comité Économique et Social), certaines Agences des Nations Unies ainsi qu'avec les autres organisations représentant des intérêts régionaux et locaux. La CRPM a récemment mené à bien un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir les liens entre les Régions européennes et d'autres Régions du monde (NRG4SD, FOGAR).
Pour plus d'information : <http://www.crpm.org/> / <http://www.nrg4sd.net/>

L'actuel Secrétaire Général de la CRPM, M. Xavier Gizard, devant prendre sa retraite en 2009, un successeur est recherché.

DESCRIPTION DU POSTE.

Le rôle du (de la) Secrétaire Général(e) est de s'assurer que les intérêts communs des membres de l'organisation sont efficacement représentés au sein des différentes Institutions européennes. Il est demandé au (à la) Secrétaire Général(e) de proposer des initiatives et de mettre en œuvre les décisions prises par le Bureau politique et l'Assemblée générale.

Ses missions principales consistent à :

- S'assurer que les régions membres sont tenues informées des activités de la CRPM et de toutes les questions d'actualité susceptibles de les concerner ;
- Proposer de nouvelles directions politiques pour que la CRPM défende les intérêts communs de ses membres et maximise les opportunités en matière de programmes européens ;
- Organiser les Assemblées générales et les réunions du Bureau politique ;
- S'assurer que les comptes de la CRPM sont correctement gérés, sous la tutelle du Conseil Administratif ;
- Assurer la bonne coordination/lien entre la CRPM et ses Commissions géographiques ;
- Assurer une collaboration étroite avec les Institutions européennes ;
- Travailler en relation étroite avec les autres organisations européennes ;
- De façon générale, assurer la représentation de la CRPM ;
- Animer une équipe constituée de cadres et d'un Secrétariat.

Le (la) Secrétaire Général(e) travaillera sous l'autorité du Bureau politique de la CRPM, qui est élu tous les deux ans, et du Conseil Administratif, Responsable de la gestion de la CRPM.

Le (la) Secrétaire Général(e) entretiendra des relations étroites avec le Président de la CRPM et le Président du Conseil Administratif.

Le (la) Secrétaire Général(e) travaillera en concertation avec les Secrétaires Exécutifs des Commissions géographiques et sera aidé(e) dans sa tâche par le personnel de la CRPM.

PROFIL DU POSTE

Les candidats devront faire preuve des qualités suivantes :

- Des qualifications intellectuelles de bon niveau (diplômes académiques élevés, publication d'ouvrages, d'articles ou de travaux divers) ;
- Une connaissance de plusieurs langues européennes, dont au moins le français (le siège de la CRPM étant à Rennes) et l'anglais ;
- Une maîtrise des instruments de travail informatiques ;
- Une très bonne connaissance des dossiers européens, voire une expérience professionnelle au sein des Institutions européennes. Une attention particulière sera portée aux candidats faisant preuve d'expérience dans des domaines liés à la politique maritime ou à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe ;

- Une bonne connaissance de la dimension régionale, voire une expérience professionnelle au sein d'une autorité régionale ou d'une organisation régionale. Une attention particulière sera portée aux candidats familiers de la situation des régions maritimes ou périphériques ;
- Une connaissance des enjeux mondiaux auxquels sont confrontées les Régions Périphériques et Maritimes d'Europe ;
- Une expérience solide d'animateur et de gestionnaire de réseau. Une attention particulière sera portée aux candidats ayant travaillé au sein de réseaux européens.

Les candidats auront aussi la possibilité de mettre en valeur, de façon libre, leur expérience dans d'autres domaines.

Les candidats devront indiquer aux moins trois référents appartenant à au moins deux États parmi les pays représentés au sein de la CRPM.

Les candidatures doivent être accompagnées d'un CV détaillé. Le document original sera rédigé en français ou en anglais. Si l'original est en anglais, une traduction en français devra être également fournie et inversement. Le document -en Word ou PDF- devra parvenir au plus tard le 22 mars 2009 au Secrétariat de la CRPM à Rennes, avec pour intitulé « Candidature au poste de Secrétaire général ».

Il sera adressé par mail à l'adresse suivante : secretariat@crpm.org

Un accusé de réception sera adressé par retour de mail au candidat pour lui indiquer que sa candidature a bien été reçue.

CONDITIONS LIEES AU POSTE

1. Il s'agit d'un poste à plein temps ;
2. La fonction de Secrétaire Général(e) s'exerçant à Rennes et à Bruxelles, ce (cette) dernier(e) devra impérativement résider dans l'une de ces deux villes. Le (la) candidat(e) devra indiquer clairement son choix en soumettant sa candidature ;
3. Le (la) Secrétaire Général(e) doit impérativement jouir de la confiance du Bureau politique et de l'Assemblée générale de la CRPM ;
4. Le (la) candidat(e) devra indiquer ses prétentions financières en soumettant sa candidature ;
5. Les congés sont de 30 jours par an ;
6. La nature du poste exige de fréquents déplacements en Europe, ainsi que des horaires de travail pouvant dépasser les normes habituelles ;
7. Le (la) candidat(e) devra indiquer la date à partir de laquelle il (elle) peut rentrer en fonction, sachant que la candidature retenue devra être validée par l'Assemblée générale annuelle selon les règles établies par la procédure de recrutement. La prochaine Assemblée générale de la CRPM se tiendra à Göteborg-Västra Götaland (Suède) du 30 septembre au 2 octobre 2009 ;
8. Après négociations, le Bureau politique et le Conseil Administratif préciseront exactement les dates de prise de fonction du nouveau (nouvelle) Secrétaire Général(e), au plus tard le 1/01/2010.

Cet appel à candidature est émis selon les règles de la législation communautaire relative à l'égalité des chances, telles qu'elles ont été approuvées par l'UE.